

Le CALACS l'Ancreage voit son financement augmenté



Émilie Corbeil - **Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) desservant les Basses-Laurentides, soit le CALACS l'Ancreage, a récemment annoncé le rehaussement de son financement à la mission.**

En janvier dernier, les CALACS du Québec recevaient la confirmation que le fonds d'urgence déployé en 2018, en plein cœur du mouvement #MoiAussi, devenait récurrent. En plus, ils apprenaient qu'un montant supplémentaire leur était octroyé afin de consolider leur subvention de base. «Nous avons accueilli cette nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme et y avons vu

un signe que notre société reconnaît davantage l'étendue de l'enjeu social que constituent les agressions à caractère sexuel», souligne Stéphanie Tremblay, agente de liaison au regroupement québécois des CALACS. Cet investissement, le premier de cette ampleur depuis près de 20 ans, permettra une plus grande accessibilité aux services et activités destinés aux survivantes,

soutiendra le déploiement d'activités de prévention et de sensibilisation et favorisera la mobilisation des communautés autour de la lutte aux violences sexuelles. «Au CALACS l'Ancreage, bien que le rehaussement récent permettra de consolider l'équipe de travail, le montant que notre organisme reçoit pour les six MRC du sud des Laurentides correspond à environ 50% des besoins du milieu», précise Sophie Gilbert, coordonnatrice. «Les défis sont nombreux: l'étendue du territoire, composé à la fois de zones urbaines et rurales éloignées, une population de 530 000 habitants en augmentation constante et des secteurs de grande pauvreté. Par ailleurs, certaines femmes vivent des situations qui les rendent plus vulnérables, entre autres, celles qui ont un handicap ou encore celles qui sont immigrantes ou réfugiées. On doit adapter nos pratiques afin de rejoindre

adéquatement ces femmes, et cela demande des efforts constants, souligne madame Gilbert. Si je peux ajouter un élément aggravant: la région des Laurentides souffre d'un sous-financement chronique du réseau de la santé et des services sociaux, ce qui fait que les services de soutien psychologique sont peu accessibles pour un bon nombre de personnes.»

Les importantes avancées pour contrer les agressions à caractère sexuel sont le fruit direct de longues luttes féministes et ont été rendues possibles grâce aux voix des survivantes qui se sont levées à plus d'une reprise dans les dernières années. À l'instar du thème de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, *Écoutons les femmes*, Le CALACS l'Ancreage souhaite qu'on poursuive les actions pour une société égalitaire. - Ligne-ressource: 1 888 933-9007, ou calacsancreage.ca.

Lettre à la députée de Prévost, Marguerite Blais

Manque de places en service de garde

Madame la Députée,

J'ai eu mon premier enfant en mars 2020. J'ai la chance d'avoir pu choisir le congé long à la RQAP et mon employeur, un organisme à but non lucratif bien connu dans la circonscription, m'attend de pied ferme le 24 avril 2021 pour relancer la machine. Je suis la seule employée de cet organisme, entourée d'une équipe de bénévoles qui travaillent d'arrache-pied.

Dès le premier mois de grossesse, je me suis inscrite à la place 0-5, passage obligé pour les parents qui cherchent une place en service de garde. J'ai fait les mises à jour demandées à la journée près. Et comme les services de garde en milieu familial ne reçoivent pas nos coordonnées, je les ai tous appelés un par un, plusieurs fois, lorsque leurs numéros étaient disponibles, même s'ils n'avaient pas de place annoncée. Malheureusement, la grande majorité affichent «Cette responsable de service de garde n'affiche aucune place disponible et préfère ne pas être contactée». Je consulte aussi très régulièrement magarderie.com ainsi que les multiples pages Facebook de place en garderie. Depuis mars 2021, entre deux tâches incombant aux nouveaux parents, je perds un temps précieux sur mon ordinateur pour trouver une place de garde, en vain. La seule réponse positive obtenue est celle d'un milieu familial à Saint-Hippolyte pour le mois de septembre... 2022.

Mon travail, j'y tiens, parce que j'en ai besoin financièrement, mais aussi parce que je l'aime. Après plus d'un an auprès de ma famille, c'est là que je veux retourner travailler. J'y suis à ma place et c'est l'emploi idéal pour ma vie professionnelle et familiale. Ils ont besoin d'un employé le 24 avril. Si je ne trouve pas de place en service de garde pour mon fils, quelles seront les options? Perdre mon travail, car je n'aurai pas trouvé de garderie et qu'ils seront obligés de prendre quelqu'un d'autre si je ne rentre pas? Que mon conjoint le garde à la maison, laisse de côté son entreprise toute jeune et perde des clients, car les délais s'allongeront (il fait un métier manuel et l'environnement de l'atelier n'est pas pour un enfant)? Trouver un service de garde à Saint-Jérôme et, avec le temps de trajet, faire faire à mon garçon des journées de 10 heures? Placer mon fils auprès d'une gardienne non accréditée? Si, comme moi, aucun

de ces choix ne vous semble raisonnable, il vous faut ouvrir des places en service de garde dans la région.

Le CPE de Saint-Hippolyte demande des places régulièrement et se les fait refuser. Pourtant, le manque de place est criant. La pandémie a empiré la situation, car beaucoup de milieux familiaux ont fermé. Des dizaines d'histoires similaires à la mienne sont présentées sur les groupes Facebook de places de garderie, par des parents désespérés de trouver une place avant de retourner travailler. Une place pour un enfant! Elles s'arrachent sur Facebook en quelques heures, comme des produits vendus en ligne lors d'un vendredi fou. On devrait pouvoir visiter, discuter avec l'éducatrice, pouvoir être en confiance avant de choisir une garderie. Mais les parents sont poussés à s'arracher les places à la va-vite. Le manque de places nous enlève la possibilité de faire un choix. Le bien-être des enfants me semble grandement compromis dans cette situation, car dans toute cette précipitation leur temps d'habituation est réduit. Une place trouvée à la va-vite n'est pas un premier pas serein vers l'extérieur de la vie familiale. Tous les membres de la famille sont donc affectés par cette situation. Madame Blais, notre région manque de places en service de garde, et encore plus de places publiques ou subventionnées. La garderie devrait être un service essentiel auquel il incombe à l'État de garantir l'accès. - *Au moment de publier ces lignes, la ministre Blais n'avait toujours pas accusé réception de cette lettre.*

Ericka Thiériot, maman et biologiste - Saint-Hippolyte, le 8 janvier 2021

Odette Morin

MOTS CROISÉS												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Solution page 28 par Odette Morin, mars 2021

Horizontal

- 1- Joe Biden en est un - Note.
- 2- Écrivain et poète français.
- 3- Facteur sanguin - Dut se résoudre à brouter - Honnête.
- 4- Céramiste britannique - Eau-de-vie.
- 5- Préfixe - Pronom - Perdu en Angleterre.
- 6- Indigente.
- 7- Terminaison - Rouge léger.
- 8- Les wolofs y sont nombreux - Géniteur.
- 9- Éminence - Au sud de l'Équateur.
- 10- Antagonistes - Résine puante (pl).
- 11- Petite girouette - Fin de verbe.
- 12- La vie en Italie - Font la paire par derrière.

Vertical

- 1- Théorie de l'évolution.
- 2- Pas éternel - Nouveau pays industrialisé (sigle).
- 3- Molybdène - Font la paire par devant.
- 4- Élément chimique nécessaire.
- 5- Pitres - Dinornis.
- 6- Pouffé - Valet intelligent et rusé.
- 7- Personne maladroit.
- 8- À la dernière minute - Possessif - Petit cube.
- 9- On la gave mais à l'envers - Oiseau du sud de l'Australie.
- 10- Précises.
- 11- Croiser - Il y a celle de glace.
- 12- Opiniâtres.

Reves Papa Visualisation
Efficacité
Phaneuf & associés
Nos spécialistes en **Droits de la famille** vous assistent dans tout ce qui concerne la médiation, la garde d'enfants et même les retombées fiscales que ces situations entraînent.

Peace & Law

Phaneuf & associés
AVOCATS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

2894, boul. du Curé-Labelle, suite 201
Prévost (Québec) JOR 1T0
cemon@monavocate.com
Téléc.: 450.335.0561 - Tél.: 450.335.0512



Phaneuf & associés
AVOCATS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Réforme du droit de la famille

Loi modifiant la Loi sur le divorce
Le droit de la famille, autant au provincial qu'au fédéral, est en grand changement. Depuis les cinq dernières années des réformes ont été annoncées autant pour le Québec que pour le reste du Canada. Il faut dire que les bases légales de cette branche de droit commencent à dater.

C'est à 1980 que remonte la dernière réforme importante du droit de la famille au Québec avec l'introduction d'un livre complet sur le droit de la famille dans le Code civil du Québec comportant des nouveautés majeures comme le patrimoine familial et l'égalité entre les époux. Au niveau du fédéral, il aura fallu attendre encore cinq ans pour que la Loi concernant le divorce et les mesures accessoires voit le jour.

Le droit de la famille au Québec
Il va sans dire que la réalité actuelle est fort différente de celle des années 80, qui reflétait mal la réalité des couples mariés ou non, avec ou sans enfant.

C'est suite à l'affaire *Éric c. Lola*, en 2015, que le Rapport Roy a été mis en branle afin de sensibiliser le gouvernement du Québec aux nombreux enjeux du droit de la famille. Pensons, entre autres, à notre précédente chronique traitant du fait que le statut des conjoints de fait n'est pas reconnu au Québec. Depuis, nous sommes toujours dans l'attente d'un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales des Québécois.

Le droit de la famille au fédéral
Qu'en est-il du droit de la famille au niveau fédéral? Après plusieurs reports, c'est officiellement le 1^{er} mars 2021 qu'est entrée en vigueur la *Loi modifiant la Loi sur le divorce*.

Il s'agit d'un vrai vent de fraîcheur avec l'arrivée de modifications importantes et beaucoup plus adaptées aux réalités des familles canadiennes. Comme nouveautés, on y retrouve notamment :

- Une terminologie complètement modifiée intègre des concepts comme le temps parental et l'ordonnance de contact qui remplacent entre autres les termes *garde*, *ordonnance de sauvegarde* et *accès*.
- La notion de l'intérêt de l'enfant est le seul critère pertinent dans le partage du temps parental et des responsabilités parentales.
- Pour la première fois, on reconnaît expressément la violence familiale en plus de reconnaître spécifiquement que la violence envers un époux, en présence ou non de l'enfant, constitue de la violence contre l'enfant.
- On encadre les déménagements et l'on met en place un processus pour notifier à l'autre parent son intention de déménager, ainsi que les procédures qui doivent être entreprises à défaut d'entente.
- On encourage le règlement des litiges familiaux par des mécanismes de règlements, dont la négociation, la médiation et le droit collaboratif.

L'impact de la loi modifiant la loi sur le divorce

Un bémol demeure cependant pour les enfants nés hors mariage puisque cette réforme n'a aucun impact sur eux.

En 2019, 62,4% des enfants nés hors mariage, comparativement à 33,2% pour le restant du Canada. Il s'agit donc que d'une minorité d'enfants québécois qui pourra bénéficier de ces améliorations importantes protégeant leurs intérêts.

Il sera intéressant de voir de quelle façon le législateur québécois réagira à ces changements et de quelle façon les tribunaux québécois arriveront à jongler avec ces changements et ces iniquités dans l'intervalle de la réforme québécoise.

2894, boul. du Curé-Labelle, bur. 201, Prévost - Tél.: 450-335-0512
info@monavocate.com